



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 66854

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la facturation des escortes supplémentaires des convois de billets en euros. Il a été prévu que la police assure deux escortes par jour et par centre. Au-delà, ce sera payant (150 euros par fonctionnaire mobilisé et par heure, soit 984 francs). Les syndicats de la profession s'inquiètent de la garantie de la sécurité dans leurs conditions de travail. C'est à l'Etat de prévoir les conséquences du passage à l'euro. Il lui demande si des mesures vont être prises pour garantir la sécurité des personnels. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.

Texte de la réponse

Pour définir et coordonner l'ensemble des mesures de sécurité à mettre en oeuvre à l'occasion du passage à l'euro-fiduciaire, le ministre de l'intérieur a demandé au directeur général de la police nationale de mettre en place un groupe de travail comprenant des représentants des ministères et des institutions concernés par cet événement. Ce groupe de travail a mis au point un « plan de sécurité », approuvé par le Premier ministre et prévoyant, dans le cadre d'un dispositif global, un certain nombre de mesures, pour la plupart confidentielles, visant notamment à assurer la sécurité des transports de fonds. Les principales dispositions de ce plan ont été évoquées tant avec les responsables des sociétés de transport de fonds qu'avec les représentants du personnel. Au cours de réunions tenues courant 2001 au ministère de l'intérieur, ces derniers ont pu, à cette occasion, faire connaître leurs préoccupations. En tout état de cause, un effort exceptionnel a été consenti par les personnels de la police et de la gendarmerie nationale, ainsi que par les forces armées, en fin d'année 2001 et en début d'année 2002. Au total, ce sont près de 150 000 policiers, gendarmes et militaires qui ont participé, à la satisfaction générale, à la mise en place de l'euro-fiduciaire. Les mesures de sécurité définies à cette occasion tant au profit des forces de police et de gendarmerie (formation spécifique aux escortes, dotation supplémentaire de gilets pare-balles, d'équipements de protection et d'armements spécifiques) que des sociétés de transport de fonds (notamment plus de 8 000 escortes gratuites pour le transfert des billets euros) ont contribué au succès de l'opération. Enfin, il convient de rappeler que, dans le même temps, les services de sécurité ont également participé au plan « vigipirate » et, assuré la protection de l'ensemble de la population à l'occasion de la période traditionnellement sensible des fêtes de fin d'année.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66854

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5515

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1443